



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/SRH/SDMEC/2015-416

24/04/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Calendrier du cycle de mobilité d'automne 2015.

Mots-clé : mobilité, automne 2015, mouvement, affectation.

Destinataires d'exécution :

- Administration centrale ;
- Etablissements d'enseignement (Techniques/Supérieurs) ;
- Services déconcentrés ;
- Etablissements publics ;
- RAPS ;
- Organisations syndicales.

La présente note fixe le calendrier de la mobilité d'automne 2015. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion.

En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

Pour le ministre, et par délégation,
Le sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Signé : Michel GOMEZ

Annexe :

Calendrier de la procédure de mobilité d'automne 2015

CIRCULAIRE PRINCIPALE	Dates (2015)
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	12 mai
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées à la circulaire principale</i>	12 juin
Dialogue RAPS et responsables de programmes	Du 3 au 8 juillet
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	10 juillet
Publication de la liste principale sur BO-Agri	16 juillet
Limite de candidatures pour les agents / <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte</i>	25 aout
ADDITIF	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	27 juillet
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées</i>	31 août
Dialogue RAPS et responsables de programmes	7 au 9 septembre
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	11 septembre
Publication de la liste additive sur BO-Agri	17 septembre
Limite des candidatures pour les agents <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte</i>	28 septembre

AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES	Dates
Limite remontée des avis et classements des chef de service d'accueil	2 octobre
Fin de saisie des candidatures et des avis par le RAPS	9 octobre
Vérification par les responsables de programmes	12 au 22 octobre
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion du SRH	24 octobre
Réunion d'arbitrage	18 décembre (matin)